Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI 5 MAI 1920 — No. 24

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.00 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront chargées au taux de 25 cents chaque.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

MANITOBA
PUBLIE ET IMPRIME
S LES MERCREDIS

To[...] communications concernant le jo[...] l'imprimerie devront être adre[...]

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

ALLONS TOUS FAIRE ENREGISTRER NOS NOMS
ENREGISTREMENT POUR LA VILLE DE SAINT-BONIFACE
Les 10, 11, 12 Mai
LISEZ L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT

COUPS DE PLUME

Nous étions à mettre sous presse quand l'on nous a demandé la semaine dernière de publier la lettre de M. Préfontaine.

En toute justice pour M. Préfontaine nous n'avons pas cru pouvoir retarder à cette semaine la publication de ce document important, mais il nous a été impossible d'y ajouter les brefs commentaires que nous désirons faire.

Disons tout d'abord que cette lettre nous fait plaisir pour l'ami que fut toujours pour nous le député de Carillon, elle nous fait aussi plaisir parcequ'elle nous donne l'assurance que le parti conservateur manitobain est encore susceptible aux bons sentiments qui ont animé ses anciens chefs, même s'il faut reconnaître qu'il y a dans ses rangs des personnages que nous aimerions mieux voir sous la bannière de M. Norris, le chef politique qui sans cérémonies et sans délicatesse, nous a enlevé tout ce qui nous restait de privilèges dans les statuts de la Province.

Pour décrire la situation actuelle en deux mots, elle serait comme suit.

M. Norris nous a jetés dehors et il a fermé la porte avec défense formelle de rentrer de nouveau...... Maintenant, d'après M. Préfontaine le parti conservateur, n'aurait pas voulu prendre l'engagement de nous ouvrir la porte pour nous permettre de reprendre notre possession, mais il ne nous aurait pas non plus défendu d'essayer à reprendre le bien que nous avons perdu.

Pour citer les paroles de M. Préfontaine "La question reste ouverte tel qu'avant."

Dire que c'est d'une richesse inouïe serait fausser l'exacte vérité et ce serait jeter sur les épaules de la minorité française de l'ouest un fardeau bien lourd à porter dans sa marche et dans ses combats de l'avenir.

Nous ne croyons pas que la génération actuelle ait le droit de compromettre ainsi la génération future, qui aura alors la responsabilité de protéger l'enseignement du français dans l'ouest canadien.

Si la force brutale peut nous écraser aujourd'hui, notre devoir, en tombant, est de protester contre ceux qui nous frappent et de faire entendre nos plaintes à ceux qui refusent de nous aider par une déclaration catégorique, bien qu'ils n'aillent pas aussi loin que de mettre la main à la masse qui nous assomme.

Le présent est à nous, mais l'avenir ne nous appartient pas; il est à nos enfants et nous n'avons pas le droit de contribuer par notre silence à la dilapidation de leur héritage.

Nous devons toutefois insister sur l'importance de cette lettre du député de Carillon.

Le député de Carillon a été depuis quelques années le chef de l'Opposition à législature du Manitoba; c'est à ce titre officiel qu'il parle dans les circonstances et c'est à ce titre officiel qu'il dit à ses compatriotes et au pays tout entier: "Le parti conservateur a durant sa convention, déclaré simplement que "l'enseignement de l'anglais doit dominer au Manitoba, mais sa déclaration n'exclut pas l'enseignement du français." de plus cette déclaration qui s'intitule *l'article trois* a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Personne ne mettra en doute l'honorabilité de M. Préfontaine ni son attachement à sa langue et à sa religion.

Pour notre part nous enregistrons ces paroles de M. Préfontaine avec plaisir et nous n'hésitons pas à exprimer l'opinion qu'il est pour la minorité d'une importance extrême que M. Préfontaine soit élu de nouveau député de Carillon.

A part les services nombreux qu'il a déjà rendus à ses compatriotes et à tous les citoyens de son comté depuis nombre d'années, il est aujourd'hui d'une souveraine importance, qu'après les prochaines élections, il soit de nouveau à son poste de représentant pour rappeler aux intéressés toute la signification et la portée de cet article du programme ratifié à la dernière convention conservatrice du Manitoba.

* * *

Nous avons demandé à nos compatriotes de bien surveiller la préparation des listes électorales.

Inutile de discourir plus longtemps sur toute l'importance de cette action.

Chacun la comprend; chacun sait qu'une élection se fait par les votes et. chacun sait que si l'on veut voter, il faut que son nom soit sur la liste.

L'on nous permettra cependant de réitérer notre appel.

Que l'on soit de descendance libérale ou conservatrice, peu importe! enrégistrons nos noms, armons-nous de l'arme électorale, mettons nos noms sur la liste et soyons prêts à manier le bulletin de vote.

Nous sommes arrivés à une époque où il faut placer les grands principes qui sont à la base de la constitution canadienne au-dessus de nos attaches de partis.

Nous sommes à une époque ou non seulement sur le terrain plus étroit des provinces, non seulement sur le terrain plus vaste de la politique canadienne, mais sur toute la surface du globe, il se fait un travail gigantesque pour ramener les peuples, les sociétés, les individus à la connaissance et au respect des principes chrétiens dont l'oubli et la négation des dernières années ont failli mettre le monde aux portes de la ruine irréparable et fatale.

Nous avons dans notre territoire, dans nos limites plus étroites à faire notre part dans le mouvement.

Est-ce au moment ou les esprits les plus sages et les plus sérieux parmi les personnages qui jouent un rôle sur les plus grandes scènes, réclament l'éducation religieuse de l'enfance à plus grands cris, que nous devons ici cesser nos faibles efforts?

Est-ce au moment ou les anglais les mieux pensants font dans tout le Canada une campagne remarquable pour amener leurs compatriotes à la reconnaissance de l'utilité, des avantages, de la nécessité d'apprendre le français que nous, citoyens de langue française, sentinelles de l'armée française américaine, aux portes du grand Ouest canadien, nous devions perdre courage, ralentir nos efforts et jeter bas les armes?

Non, jamais !

Au contraire, luttons avec calme, avec prudence, sans injures aux adversaires sans doute, mais luttons plus fermement, plus fièrement, avec plus de tenacité que jamais si la chose est possible.

Nous avons lutté trente ans!.... Quest-ce que trente ans dans la vie d'un peuple?....

Nous vaincrons un jour, car nous avons pour nous le droit, la justice, la vérité, et nous aurons bientôt, luttant à nos côtés, une élite nombreuse d'intellectuels et de généreux anglais qui comprennent toute l'importance et la nécessité de l'enseignement et de la connaissance du français pour le progrès du pays et l'assurance de la paix dans la Confédération canadienne.

JOSEPH BERNIER.

HYMNE A LA VIERGE

Ainsi la myrrhe parfumée
Qu'exhale un brasier dévorant,
S'élève à demi consumée,
Et vole en nuage odorant.
Des flots d'encens et de cinamme
Roulent dans sa mobile flamme,
L'or, l'émeraude et le saphir,
Et le feu pur qui la colore
Fait pâlir celui dont l'aurore
Emaille les cristaux d'Ophir.

Ainsi cette Vierge ingénue,
Pleine de grâce et de beauté,
S'élance, et plonge dans la nue
Son front rayonnant de clarté.
Le choeur mystérieux des anges
Mêle le bruit de ses louanges
Au concert des mondes ravis;
La tere frémit devant elle;
Et sous les pas de l'Immortelle
Les cieux abaissent leurs parvis.

C'est à toi que la voix des sages
Promit ces destins éclatants
Que leur regard, vainqueur des (âges,
Lisait dans les fastes du temps.
Tel le plongeur, penché sur l'onde
D'une vue errante et profonde
Interroge le sein des mers,
Et sous la vague blanchissante
Marque la perle éblouissante,
Secret trésor des flots amers.

Le Seigneur, des astres qu'il aime
T'a soumis le coeur gracieux.
Tu brilles dans ton diadème
A l'égal du flambeau des cieux.
Heureux qui vit sous tes auspices!
Que de fois tes rayons propices
Ont rassuré les mariniers!
Que de fois ta splendeur nocturne
A charmé l'ennui taciturne
Qui veille au lit des prisonniers!

Hélas! ces héros éphémères
Qu'élèvent de sanglants pavois,
Sont inexorables aux mères:
Ils ne comprennent pas ta voix.
Mais Dieu, dans son amour im- (mense,
Permet que ton pouvoir commence
Où finit celui des humains.
D'un seul regard tu les désarmes,
Et l'on dit qu'une de tes larmes
Eteint la foudre dans ses mains.

Si jusqu'au ciel, où tout s'expie,
Parviennent mes tristes accents,
Tu sais sous quelle chaîne impie
Languissent mes jours innocents;
Tu peux, de l'ombre où je t'adore,
M'envoyer come un météore,
Sur les ailes du séraphin,
Aux lieux oùù ma soeur éplorée,
Devant ton image sacrée,
Entretient la lampe sans fin.

Nodier.

CHEZ LES BARONS DE HOUILLE

Une association de commerce annonce-t-elle un banquet ou une convention, en ces temps de troubles économiques, on peut être à peu près sûr que c'est de mauvais augure pour le consommateur. Depuis que la guerre est terminée, c'est au milieu de ces agapes dites fraternelles ou de ces assises prétendues philanthropiques, en ce qu'elles sont censées être tenues pour augmenter nos charges et nos soucis.

Les marchands de charbon ont profité d'un banquet pour nous prévenir qu'ils avaient l'intention d'augmenter le prix du charbon. L'un d'eux, même, n'a pas craint d'inviter ses confrères, les détaillants, à serrer les rangs, afin de maintenir les prix du charbon dans les limites de l'équité."

Par "limites de l'équité", ici, dans la bouche du marchand de charbon, on doit sans doute entendre les plus hauts prix à charger au consommateur; autrement, quelle nécessité y aurait-il de "serrer les rangs", si l'on est réellement désireux d'être équitable vis-à-vis du consommateur? D'ailleurs, les marchands concernés se chargent de nous expliquer, pour excuser leur action future et concertée, que le charbon manque à peu près complètement outre-frontière, actuellement, que la province de Québec ne reçoit que de rares consignations de houille des Etats-Unis, et que la grève des mineurs américains et celle des employés chemins de fer contribueront à l'augmentation des prix du combustible.

Le public est bien averti, la Commission de Commerce aussi, et si l'un doit être exploité par les commerçants de charbon, nous verrons bien si l'autre prendra quelque mesure pour le protéger contre les ententes que l'on préconise.

La situation, quant au combustible, est-elle aussi sérieuse que le prétendent les marchands de charbon? Il serait intéressant de connaître l'opinion des autorités fédérales, à ce sujet. La dernière fois que nous avons été informés par elles, il n'y avait à craindre, paraît-il, ni crise ni disette. On nous conseillait, cependant, de ne pas attendre à l'automne ou au commencement de l'hiver pour nous approvisionner de charbon, afin que l'écoulement normal et régulier de la production.

Le gouvernement conseillait, ainsi, une chose raisonnable et d'un bon sens économique indiscutable, tandis que les marchands de charbon paraissent agiter devant nos yeux un épouvantail, pour inviter la population à se ruer sur les approvisionnements, dès maintenant et sans mesure, ce qui amènerait fatalement une hausse des prix, d'après le principe de la loi de l'offre et de la demande, qui n'est respecté, maintenant, que lorsqu'il peut faire l'affaire du profiteur.

Le contrôleur du combustible pour notre région qui assistait au banquet, ne paraît pas s'être fort ému de cette invitation aux marchands de charbon de "serrer leurs rangs", et de cette prédiction que le prix du charbon allait être augmenté de deux dollars par tonne environ, d'ici à la saison d'hiver; al paraît les avoir suivis dans cette voie inquiétante, sans un seul mot d'encouragement pour le consommateur. Il a même pris la peine de les prévenir,—sans doute pour ne pas troubler la fête,—que sa fonction consiste plutôt "en une administration qu'en un contrôle du combustible dans la province." Donc, pourquoi s'inquiéter?

Ce furent vraiment des agapes fraternelles où,—ce qui était bien naturel,— on a oublié de boire à la santé du consommateur.

Le contrôleur du combustible ne contrôle pas, soit; il n'est pas dif-

Le contrôleur du combustible ne contrôle pas,ne contrôle pas, soit; il n'est pas difficile de s'en apercevoir. Mais la Commission du Commerce, qui prétend, elle, contrôler, fera-telle quelque chose pour empêcher l'exploitation que l'on prépare? C'est encore une question douteuse à laquelle les événements, seuls, chargeront de répondre.—(La Presse).

ENREGISTREMENT

DES ELECTEURS
Bureaux de votation 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la circonscription électorale
SAINT-BONIFACE

Avis public est par les présentes donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de dresser et reviser une liste des électeurs pour les bureaux de votation 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la circonscription électorale de Saint-Boniface.

Les limites de l'étendue de chaque district d'enregistrement, le nom de la personne nommée pour servir de greffier d'enregistrement dans chacun des dits districts, l'endroit où l'on recevra les demandes d'enregistrement des électeurs, sont comme suit, c'est-à-dire:

District d'enregistrement No 1, consistant de cette partie bornée au nord par les limites de la ville; à l'ouest par la rivière Rouge et la Seine; au sud par le chemin Youville, et à l'est par le chemin Plessis; greffier d'enregistrement, Rosario Prince; bureau d'enregistrement à la maison de Joseph Dubuc, coin de l'avenue Provencher et de la rue LaFlèche.

District d'enregistrement No 2, consistant de cette partie bornée au nord et à l'ouest par la Rivière Rouge, au sud par la ruelle entre les rues LaVérendrye et Notre-Dame, et à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, Arthur-H. Chaussé; bureau de l'enregistrement, 127 LaVérendrye.

District d'enregistrement No 3, consistant de cette partie bornée au nord par la ruelle entre les rues Notre-Dame et LaVérendrye; à l'ouest par la Rivière Rouge; au sud par l'avenue Provencher; à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, Georges Lévêque; bureau d'enregistrement, 91 rue Demoulin.

District d'enregistrement No 4, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Provencher; à l'ouest par la Rivière Rouge; au sud par le prolongement ouest de la rue Despins et de l'avenue Hamel et à l'est par la rue Saint-Jean-Baptiste; greffier d'enregistrement, Ernest Provencher; bureau d'enregistrement, 485 rue Langevin.

District d'enregistrement No 5, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Provencher; au sud par l'avenue Hamel et la rue Deschambault; à l'ouest par la rue Saint-Jean-Baptiste; à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, Hormisdas LeBlanc; bureau d'enregistrement, 15 rue Deschambault.

District d'enregistrement No 6, consistant de cette partie bornée au nord par les rues Despins, Aulneau, Hamel, DesMeurons et Deschambault; au sud par les rues Victoria, St-Jean-Baptiste et Bertrand; à l'ouest par l'avenue Taché; à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, Jacques Mondor; bureau d'enregistrement, 46 rue Hamel.

District d'enregistrement No 7, consistant de cette partie bornée au nord par le prolongement ouest de la rue Despins, de l'avenue Taché et de la rue Victoria; au sud par l'avenue Marion; à l'ouest par la Rivière Rouge; à l'est par la rue Langevin; greffier d'enregistrement, Pierre Desgagné; bureau d'enregistrement, Edifice Wolseley, avenue Taché.

District d'enregistrement No 8, consistant de cette partie bornée au nord par les rues Victoria, Saint-Jean-Baptiste et Bertrand; au sud par l'avenue Marion; à l'ouest par la rue Langevin; à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, [illegible] Jackman; bureau d'enregistrement, 229 avenue Marion.

District d'enregistrement No 9, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Marion; au sud par la rue Eugénie; à l'ouest par l'avenue Taché; à l'est par la rue DesMeurons; greffier d'enregistrement, Kenneth MacDonald; bureau d'enregistrement, 99 rue Horace.

District d'enregistrement No 10, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Marion; au sud par la Rivière Rouge; à l'ouest par la Rivière Rouge; à l'est par l'avenue Taché; greffier d'enregistrement, Walter Maxwell; bureau d'enregistrement, 131 rue Lorne, Norwood.

District d'enregistrement No 11, consistant de cette partie bornée au nord par la rue Eugénie; au sud par l'avenue Oak et la rue Dubuc; à l'ouest par l'avenue Taché et à l'est par la rue DesMeurons; greffier d'enregistrement, Mme Mary Sutherland; bureau d'enregistrement, 124 rue Eugénie.

District d'enregistrement No 12, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Marion; au sud par les limites de la ville; à l'ouest par la rue DesMeurons et à l'est par la rivière La Seine; greffier d'enregistrement, G.-R. Vendome; bureau d'enregistrement, 124 rue Dubuc.

District d'enregistrement No 13, consistant de cette partie bornée au nord par l'avenue Oak et la rue Dubuc; au sud par la Rivière Rouge et les limites de la ville; à l'ouest par l'avenue Taché et à l'est par la rue DesMeurons; greffier d'enregistrement, E. Kennedy; bureau d'enregistrement, 323 chemin Sainte-Marie.

Les quantièmes et les heures durant lesquels les greffiers d'enregistrement siégeront dans leurs districts respectifs d'enregistrement pour recevoir les demandes des électeurs seront:

Lundi, mardi, mercredi, 10, 11, 12 mai 1920, de 9 heures de l'avant-midi à 10 heures de l'après-midi, avec intermission de 1 heure p.m. à 2.30 p.m. et 6 heures p.m. à 7.30 p.m.

Mercredi, 19 mai, 1920, les greffiers d'enregistrement siégeront à leurs bureaux respectifs d'enregistrement, entre 10 heures de l'avant-midi et midi, et de deux heures p.m. à 4 heures p.m., afin de recevoir les objections quant au maintien du nom ou des noms enregistrés.

Une cour de revision siégera mercredi, le 26 mai, 1920, à la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, entre 10 heures de l'avant-midi et cinq heures de l'après-midi, avec intermission à midi, pour entendre et décider d'une et de toutes les objections contre le maintien d'un ou de tous noms sur la liste des électeurs, et l'addition d'un nom ou de tous noms auxquels l'enregistrement aura été refusé par les greffiers d'enregistrement et aussi les demandes de toutes autres personnes qui voudront que leurs noms soient ajoutés à la liste des électeurs. L'honorable juge Dawson présidera à la dite cour de revision.

Fait au Bureau du Secrétaire-Provincial, ce vingt-neuvième jour d'avril 1920.

J.-W. ARMSTRONG,
Secrétaire-provincial.

PUBLIC NOTICE

Province of Manitoba
DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS.
Fair Wage Schedule 1920.

Public Notice is hereby given that under the provisions of Section 10 of Chapter 121 of the Statutes of Manitoba 1916 (being the Fair Wage Act 1916), the Minister of Public Works has approved of the rate per hour and working hours, set forth in the following schedule, as the minimum rate per hour payable to any employee engaged in the respective trades, and the maximum number of hours during which any employee engaged in the respective trades shall be required to work, and that the said Schedule shall apply and be effective for employees engaged on Public Works on or at the Building, and that the said schedule shall be effective from the First Day of May, 1920, until the Thirtieth day of April, 1921, or until such time as another order may be made by the said Minister of Public Works.

FAIR WAGE SCHEDULE, WINNIPEG, MAN.

The following Schedule shall apply to the City of Winnipeg and a radius of Thirty Miles therefrom, from the 1st day of May, 1920, to the Thirtieth day of April 1921.

	Rate per hour	Hours per week
1. Laborers, engaged on building construction	$0.60	50
2. Teamsters	.60	60
3. Bricklayers	1.25	44
4. Stonemasons	1.25	44
5. Marble Setters	1.20	44
6. Mosaic and Tile Setters	1.00	44
7. Terrace Workers—		
(a) Layers	.85	44
(b) Helpers	.65	50
8. Stone Cutters—		
(a) Carvers	1.12½	44
(b) Planermen	1.00	44
(c) Planermen and Lathemen	.96	44
9. Plasterers	1.12½	44
10. Wood, Wire and Metal Lathers	1.00	44
11. Plumbers	1.00	44
12. Steamfitters	1.00	44
13. Operating Engineers on Construction—		
(a) Egn'rs in charge of machines with three or more drums	1.25	50
(b) Eng'rs in charge of double drum machines	1.12½	50
(c) Eng'rs in charge of single drum machines	1.00	50
(d) Firemen	.75	44
14. Sheet Metal Workers	.90	44
15. Painters, Decorators, Paperhangers & Glasiers	.87½	44
16. Blacksmiths	.75	44
17. Electrical Workers (Journeymen inside Wiremen)	.92½	44
18. Bridge and Structural Steel & Ironworkers	1.25	44
19. Asbestos Workers—		
(a) Journeymen	.90	44
(b) First Class Improvers	.80	44
(c) Second Class Improvers	.70	44
20. Asphalters—		
(a) Finishers	.75	44
(b) Men engaged preparing, mixing & heating materials	.60	50
21. Carpenters	1.00	44

FAIR WAGE SCHEDULE, MANITOBA
(Exclusive of Winnipeg)

The following schedule shall apply to any portion of the Province of Manitoba other than the City of Winnipeg and a radius of 30 miles therefrom, from the First day of May, 1920, to the Thirtieth day of April, 1921.

	Rate per hour	Hours per week
1. Laborers engaged on construction	.55	50
2. Teamsters	.55	60
3. Bricklayers	1.25	44
4. Stonemasons	1.25	44
5. Marble Setters	1.20	44
6. Mosaic and Tile Setters	1.00	44
7. Terrace Workers—		
(a) Layers	.85	44
(b) Helpers	.65	50
8. Stone Cutters—		
(a) Carvers	1.12½	44
(b) Journeymen	1.00	44
(c) Planermen, Lathemen	.96	44
9. Plasterers	1.12½	44
10. Wood, wire and metal Lathers	1.00	44
11. Plumbers	1.00	44
12. Steamfitters	1.00	44
13. Operating Engineers on Construction:		
(a) Eng'rs in charge of machines with three or more drums	1.25	50
(b) Eng'rs in charge of double drum machines	1.12½	50
(c) Eng'rs in charge of single drum machines	1.00	50
(d) Firemen	.75	50
14. Sheet Metal Workers	.90	44
15. Painters, Decorators, Paperhangers & Glaziers	.87½	44
16. Blacksmiths	.85	44
17. Electrical Workers (Journeymen and inside Wiremen)	.92½	44
18. Bridge and Structural Steel and Ironworkers	1.25	44
19. Asbestos Workers—		
(a) Journeymen	.90	44
(b) First Class Improvers	.80	44
(c) Second Class Improvers	.70	44
20. Asphalters—		
(a) Finishers	.75	44
(b) Men engaged preparing, mixing & heating materials	.60	50
21. Carpenters	1.00	44

Dated at Winnipeg this Thirtieth day of April, 1920.

S. C. OXTON,
Deputy Minister of Public Works.

LA REVUE CANADIENNE

Ce qui se passe actuellement en France n'est pas moins digne de retenir notre attention. Nous voulons surtout parler ici du rétablissement des relations diplomatiques entre la république française et le Vatican, dont on peut maintenant entrevoir la réalisation prochaine. L'échange de télégrammes qui avait eu lieu entre le Pape et le nouveau président, M. Paul Deschanel, au moment ou celui-ci entrait en fonction, indiquait qu'il y avait quelque chose de changé dans la situation franco-pontificale. Le Souverain Pontiffe avait adressé à M. Deschanel le message suivant: "A Son Excellence M. Deschanel, président de la République française, Paris.—Nous exprimons à Votre Excellence nos félicitations et nos voeux à l'occasion de son élévation à la première magistrature de la rwpublique et de son installation à l'Elysée. Nous ne doutons pas que la divine Providence ne réserve à votre action présidentielle, avec le concours dévoué et sincère de tous les bons citoyens français, la mission magnifique et glorieuse de relever la France de ses ruines matérielles et morales, de donner à votre pays la paix religieuse qui sera l'un des importants facteurs de son relèvement et de contribuer efficacement à la pacification des peuples après laquelle soupire toute l'humanité. Dans cette confiance nous implorons les bénédictions divines sur vous monsieur le Président, sur votre famille, sur le gouvernement français et sur la France toute entière que nous aimons toujours comme la fille aînée de l'Eglise.—*Benedictus, P. XV.*"

Ce dernier mot, la *fille aînée de l'Eglise* a dû faire tressaillir de fierté les coeurs de tous les catholiques français, comme ils ont fait battre les nôtres de ce côté de l'Atlantique. Le président Deschanel a répondu au Saint Père sur un ton de correction parfaite. Voici son télégramme. "A Sa Sainteté Benoît XV, palais du Vatican, Rome.—Au moment où j'assume la charge à laquelle m'a appelé la confiance de l'assemblée nationale Votre Sainteté me fait l'honneur de m'exprimer ses sentiments ainsi que les voeux qu'elle forme pour la grandeur et la prospérité de la France. Il m'est particulièrement agréable de dire à Votre Sainteté combien je suis sensible à ses félicitations. Il ne me l'est pas moins de l'assurer du haut prix que j'attache à ses voeux pour le bonheur de la France victorieuse et pour l'accomplissement de ses destinées historiques intimement liées à la cause de la justice. Paul Deschanel."

En lui-même ce télégramme n'est, sans doute, rien autre chose qu'une réponse courtoise à des félicitations cordiales. Mais qu'on songe aux évènements présidentiels antérieurs et qu'on mesure le chemin parcouru en relisant cet échange de messages sympathiques entre la pape et le président de la république française! D'ailleurs tout ceci n'était qu'un avant-coureur. Quelques jours après, les dépêches nous ont annoncé qu'un projet de loi était soumis à la chambre des députés pour faire décréter la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège. Il nous est maintenant permis d'espérer que ce grand acte sera bientôt un fait accompli.

Nous attendons le texte officiel du projet de loi et de l'exposé des motifs pour le commenter.

Thomas Chapais

NOS HOMMES FORTS

(*Par A. N. Montpetit*)

(Suite)

Elle est bien connue, n'est-ce pas? la chanson :

Nous étions trois capitaines

....

Revenant de Long-jumeau, etc.,

Nous étions, en habit drôle,

A cheval sur un tonneau...etc.,

mais d'où origine-t elle? probablement du tour de force de l'Homme-tonneau de l'hippodrôme de Paris. L'Homme-tonneau saisissait entre ses dents le chanfrein des douves d'un tonneau, sur lequel il faisait asseoir trois hommes, pris indistinctement, parmi les spectateurs, puis enlevant le tout à la force de sa mâchoire, il faisait le tour de l'hippodrôme sans accuser d'effort, par un seul muscle de son visage.

L'un des trois hommes ainsi chevauchant ne manquait pas d'entonner :

Nous étions trois capitaines, etc

Je ne dis que la chanson a été faite exprès pour l'Homme-tonneau de l'hippodrôme, mais j'affirme qu'elle a plus d'une fois passé par là.

Je me suis souvent laissé conter de drôles d'histoires et d'aventures par nos chasseurs canadiens ou sauvages. De ce qu'ils me disent il est bien entendu que j'en prends et qu'ils me disant, il est bien entendu que j'en prends et que j'en laisse, mais le degré de foi que j'accorde à leurs récits importe peu. Ce que je sais bien, et cela me suffit, c'est que ces récits me causent un plaisir infini. S'ils ne s'accordent pas toujours avec les données de la science, qui, du reste, radote assez souvent, ils ont du moins, le mérite de refraîchir délicieusement l'imagination. N'êtes vous pas de mon avis, vous autres?

Or, un chasseur de renom, Simon ObomsaSing, du village de Saint-François du Lac, qui nous servait de guide dans une excursion que nous faisions, M. Provost, curé de Saint-Henri de Mascouche, M. Lambert, commerçant du même lieu et moi, vers les profondeurs de la Mantawa, nous racontait, un soir, de fort curieuses choses sur les moeurs du castor. Entr'autres, il nous disait :

"Plus d'une fois, il m'est advenu de tuer des castors manchots, et une fois, j'en tuai un, auquel il manquait les deux mains.

—Et comment expliquez-vous cela, Simon?

—Oh! je l'explique bien aisément. Comme nous disposons le piége à castor, l'animal s'y prend toujours par la patte de devant et reste ainsi tout vivant et hors de l'eau jusqu'à l'arrivée du trappeur. il n'hésite pas à se couper la patte Dès qu'il aperçoit ce dernier. Il n'a que la d'engagée dans le piége d'un coup de dent. Et le voilà manchot pour sa vie.

—Vous croyez sincèrement Simon que le castor a ce courage-là?

—Mais certainement que j'y crois; j'ai vu moi-même des castor se mutiler ainsi dans mes piéges, sous mes yeux. J'allais tendre la main pour les saisir et crac! un coup de dent! et ils disparaissaient sous l'eau, sans même me dire "Au revoir."

—Je ne m'étonne pas de cela, ajoute M. Provost, car l'abeille qui vous pique laisse son dard dans la plaie et perd la vie avec son dard. Cependant, elle n'est pas pressée individuellement, de défendre sa vie comme le castor pris au piége. C'est pour la république qu'elle se dévoue. Elle pousse ainsi le courage jusqu'à l'héroïsme.

—Cela peut bien être, répond M. Lambert, mais il n'y a pas de comparaison, de rapprochement à faire, dans ce cas, entre une éphémère et un animal de la valeur et de la constitution du castor.

—Mais M. Lambert, poursuivit O'Bamsaging, j'ai connu un homme, que M. Monpetit connait probablement lui aussi, qui a fait plus que les castors dont je vous parle; —c'est Jacques le sauvage, un fameux maquignon du Saut Saint-Louis. Vous le connaissez, n'est-ce pas, M. Montpetit.

—Oui, M. Simon, je le connais.

—Eh bien, Jacques en menant son cheval, dans une course, tombe de son sulky et se casse le bras droit. Naturellement, il va trouver un ramancheur, (rebouteur) qui lui éclisse le bras malade du mieux qu'il peut, mais assez bien, tout de même du mieux qu'il peut, mais assez bien, tout de même, pour qu'il remontât dans son sulky, un mois ou deux après. Jacques, comme vous savez M. Montpetit, n'aime rien autant que les chevaux, rien autant que les courses. Il donne toute sa vie, toute son attention, toutes ses amours: enfin il n'a pas voulu se marier, par crainte d'avoir à se partager entre sa femme et ses chevaux.

Eh bien! dès qu'il remet la main sur les rênes, il s'aperçoit que son bras le gêne et lorsqu'il veut ramasser ses guides avec force, il se sent presqu'entièrement empêché Voilà sa carrière brisée!

Il ne se décourage pas cependant, il descend de suite à Montréal et s'en va trouver un chirurgien un bon chirurgien cette fois, —à qui il conte son histoire et exhibe son bras.

Le chirurgien l'examine en tous sens, et constate qu'un calus s'est formé à l'endroit de la fracture, qu'il n'y a plus rien à y faire maintenant.

Comment docteur! s'écrie Jacques, avec la plus profonde anxiété peinte dans les yeux, il n'y a pas moyen de me rendre mon bras tel qu'il était avant l'accident.

—Vous n'en souffrirez pas plus pour cela; seulement vous ne pourrez pas opérer aussi facilement certains mouvements, comme le retrait des guides, par exemple, lorsque vous menez un cheval, mais c'est peu de chose que cela.

—Peu de chose! dites-vous? Eh! c'est tout! tout ce qu'il me faut à moi!

—Si c'est tout ce qu'il faut, répond le docteur en riant, vous casser le bras de nouveau, et je pourrai alors vous le remettre d'une façon plus avantageuse pour vous.

Le docteur allait s'éloigner :

—Attendez! s'il vous plaît, lui dit Jacques: comme ça, vous croyez pouvoir me rendre mon bras tel que je l'avais avant l'accident, si je me le casse encore une fois?

—Très-probablement! mon ami, pourvu toutefois, que vous le cassiez bientôt, afin que le calus disparaisse.

—Alors, cassez-le moi de suite!

—Vous êtes un farceur! Allez trouver le bourreau, il n'y a que lui qui rompe les os." Et cette fois, le chirurgien quitta Jacques, en riant pour de bon.

Mais Jacques ne riait pas, lui. Il pensait, il songeait.

—J'ai de l'argent, se dit-il à lui-même: Pardieu! je paierai quelque pauvre diable et il ne refusera pas de me rendre le service de me casseur le bras."

Ainsi qu'il se le disait, Jacques essaya de trouver son casseur, son homme, mais tous ceux à qui il s'adressait lui riaient au nez en le prenaient pour un fou.

Le soir venu seul dans sa chambre à l'hôtel R... faubourg Saint-Joseph, il s'arme d'un fort morceau de bois franc, puis, appuyant sa main droite sur un meuble solide, il s'applique un coup de telle sorte, sur son bras déjà estropié qu'il le rompt de nouveau, au même endroit.

Lors, tout fier de son coup, presque triomphant, Jacques retourne chez le chirurgien, qui sans rire, cette fois, se crut en devoir de lui remettre le bras comme il devait être, comme son patient quand même voulait l'avoir.

(A Suivre sur la page 3)

Un Système d'Irrigation Improvisé

Comment un fermier de l'Alberta sauve sa récolte d'une perte totale.

Le champ d'avoine [illegible] J. E. Jett

On connaît les conditions climatériques désavantageuses auxquelles doivent faire face les fermiers de cette partie de l'Alberta située au sud de Calgary, et les pertes qu'ils encourent souvent du fait de la sécheresse qui ruine parfois la récolte lorsqu'arrive le milieu de l'été, quoique celle-ci au début ait promis les plus beaux résultats. Cette année particulièrement, les dégâts ont été si grands qu'en désespoir de cause, un groupe de citoyens des régions affectées par le manque de pluie, encouragés dans leurs démarches par les résultats obtenus sur le bloc d'irrigation du Pacifique Canadien situé à [illegible] près de Calgary, ont demandé récemment l'assistance du gouvernement fédéral pour empêcher au moyen de l'arrosage artificiel, que pareil désastre ne se reproduise à l'avenir.

Cependant, s'il se trouve un grand nombre de fermiers de l'Alberta sud dont la récolte a été à peu près nulle ou très inférieure, il en est quelques-uns qui d'un autre côté ont compris le mal assez tôt et ont eu assez d'initiative pour y remédier avant qu'il ait accompli son oeuvre. Le cas de M. J. E. Jett, qui possède à une vingtaine de milles de Taber, une propriété de 5,000 acres de terrain, est typique et prouve une fois de plus d'une façon pratique, les bienfaits de l'irrigation.

Le 23 juillet dernier, Jett constata à son grand dépit qu'un champ d'avoine d'une centaine d'acres, qui au commencement de la saison avait donné les plus belles espérances, était pratiquement brûlé, tandis que son foin rétrécissait lui aussi à vue d'oeil à cause du manque de pluie. Il était patent qu'avant peu l'avoine ne pourrait même plus servir de pâturage à ses animaux. La situation était désespérée, car chaque jour depuis au-delà d'un mois, le soleil continuait à darder impitoyablement ses rayons brûlants sur le sol et rien ne faisait pronostiquer un changement de température. Il n'y avait plus un moment à perdre. Le 23 juillet au soir, Jett demanda par télégramme à une firme de Calgary de lui faire parvenir sans délai une pompe à irrigation ayant un débit de 3,000 gallons par minute, avec la machinerie et la tuyauterie nécessaires pour irriguer ses champs d'avoine et de foin. [illegible] que ce matériel était expédié par wagon spécial à la gare la plus rapprochée, il employa une équipe de vingt hommes pour creuser les fossés et les petits canaux nécessaires à la circulation de l'eau; dès que la pompe fut arrivée, il l'installa en arrière d'un tracteur à vapeur et pendant plusieurs jours il inonda son terrain avec l'eau de la rivière Bow.

Comme résultat, M. Jett a récolté cet automne de l'avoine qui a rendu près de 100 minots à l'acre, et plus de 200 tonnes de foin qu'il va pouvoir vendre de $20 à $25 la tonne, tandis que son avoine va lui rapporter de 84 à 90 centins le minot. De sorte que sa récolte qui aurait été absolument perdue sans l'installation improvisée qui lui permit de l'arroser au moment critique, va lui donner au bas mot $12,000. Le matériel qu'il lui a fallu acheter au dernier moment, avec les travaux qu'il dut faire effectuer en grande hâte, lui ont coûté $4,000, mais il est évident que dans des conditions normales, cette installation aurait pu être faite pour la moitié moins.

Les experts conseillent de faire examiner le terrain avec soin avant de procéder à l'achat du matériel d'irrigation, à cause des dépenses que cela pourrait entraîner inutilement si l'on ne pouvait, par exemple, faire écouler l'eau normalement après l'avoir répandue sur le sol.

L'exemple que nous venons de citer est une autre preuve convaincante de l'opportunité de l'irrigation dans cette partie de l'Alberta exposée à la sécheresse. Il est inutile d'ajouter que M. Jett est désormais un enthousiaste adepte de ce mode de culture.

L'ECZEMA LA TORTURAIT

A souffert trois ans, jusqu'à ce qu'elle prenne "FRUIT-A-TIVES"



DAME PETER LAMARRE
Pointe St-Pierre, P. Q.

"Je crois de mon devoir de vous dire tous les bons effets de votre remède sur moi. *L'eczema m'a fait souffrir affreusement durant trois ans.* J'ai consulté plusieurs médecins mais toujours sans résultats.

Ensuite, j'ai employé une boîte de *'Sootha-Salva'* et deux boîtes de *'Fruit-a-tives'*, et mes mains sont guéries. La douleur ne s'est plus jamais fait sentir. Je considère que c'est une guérison miraculeuse, car aucun autre remède ne m'a guérie, et j'ai essayé tous les remèdes connus, sans effet, jusqu'à ce que j'essaye *'Sootha-Salva'* et *'Fruit-a-tives'*.

'Fruit-a-tives' a rafraîchi le sang, enlevant la cause de l'affection, et 'Sootha-Salva' a achevé la guérison."

Dame PETER LAMARRE (fils).

50c. la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

LES PIEUVRES DU COMMERCE

(La Presse)

Une grande maison de confection de New-York vient d'annoncer une réduction de 20 piastres dans le prix des pardessus et des complets, c'est-à-dire qu'elle écoulera à $37.50 et $57.50 des articles pour lesquelles elle demandait $55 et $75.

On pourrait croire d'abord que cette maison de commerce a décidé une de ces ventes à sacrifice et en bas du prix coûtant," qui sont parfois voisines de la faillite; mais il n'en n'est pas ainsi. Les directeurs de la maison se chargent eux-mêmes d'expliquer qu'ils n'ont faits que rogner leurs profits, de façon à participer au mouvement national entrepris aux Etats-Unis, pour faire fléchir le prix des vêtements. Le titre de la circulaire indique d'ailleurs, qu'ils en ont décidé ainsi, en contre-partie de la campagne en faveur des salopettes; la crainte d'une concurrence dangereuse est évidemment, pour certains profiteurs, le commencement de la sagesse.

Puisque ces commerçants peuvent ainsi réduire ainsi leurs prix, puisque cette réduction leur permet encore de réaliser un profit raisonnable sur la vente, le public n'est-il pas en droit de se révolter contre ceux qui continuent à vouloir l'exploiter de la façon odieuse qui vient de nous être révélée?

L'opinion publique, croyons-nous, est mieux préjarée à la lutte aux Etats-Unis qu'en Canada; le "boycott" est mieux dirigé et bien mieux concerté. Cela provient, sans doute, de ce que les pouvoirs publics font preuve de moins d'indifférence, de moins d'inertie que chez nous, où l'exploitation sous toutes ses formes est tolérée de telle sorte qu'elle une cause fatale de démoralisation générale.

Si la Commission de Commerce faisait son devoir ou, à son défaut, si le Ministère de la Justice, comme celui de Washington, faisait jeter en prison les pieuvres qui déshonore le commerce honnête, nous verrions bientôt se former des ligues de consommateurs pour lui prêter main-forte dans la punition, par le "boycott", des trop cupides marchands qu'il serait trop long de soumettre au moyen de la procédure légale.

NOTICE TO CREDITORS

In the matter of the estate of Gaspard Dufort, late of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, and formerly of the village of Otterburne in the said Province, farmer, deceased.

All claims against the above estate must be sent to the undersigned, at 401 Somerset Building, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, on or before the 15th day of June, A.D. 1920.

Dated at Winnipeg, in Manitoba, this 30th day of April, A.D. 1920.

BERNIER BLACKWOOD & BERNIER
Solicitors for the Administratrix de bonis non.

NOTRE BOIS EST A NOUS

(La Patrie)

Le principal argument employé par le sénateur Underwood, pour démontrer que le Canada est tenu de lever l'interdiction sur l'exportation du bois de pulpe coupé sur le domaine de la Couronne, c'est que les Etats-Unis ont besoin de ce bois pour tenir en activité leur industrie.

Ce n'est pas un argument valable. Notre bois est à nous, et puisque nous ne sommes pas encore une dépendance des EtatsUnis, il nous est loisible d'en disposer à notre gré ou de le garder. M. Haskell Vice-Président de l'International Paper Company, a montré la sagesse de la politique de conservation adoptée par les provinces en attirant l'attention sur l'immense développement qui en a résulté pour l'industrie canadienne du papier. Les Etats-Unis ont eu l'imprévoyance d'épuiser leurs ressources forestières lorsque rien ne les autorisait à penser qu'ils pourraient ensuite épuiser les nôtres. Le Canada a le droit d'exploiter son domaine pour son propre profit, et c'est ce que se proposaient les gouvernements qui ont prohibé l'importation du bois à l'état brut.

La position des Etats-Unis n'est pas la même en ce qui concerne le charbon, dont le sénateur Underwood menace de nous priver. Les Etats-Unis sont exportateurs de charbon, et si le charbon est essentiel à l'industrie, il n'est pas, ainsi que le bois de pulpe, une matière première. Les Etats-Unis n'ont par suite aucun intérêt à refuser de nous vendre du charbon; ce serait simplement un acte visant à nous nuire.

Il peut, en cette controverse, y avoir place à une entente avec nos voisins; nous doutons toutefois que les sénateurs américains prennent un chemin qui y conduit lorsqu'ils menacent en quelque sorte de nous prendre à la gorge pour nous forcer de leur concéder ce qu'ils convoitent. "Nous n'avons en vue, dit le président du comité américain, que de placer sur un pied d'égalité l'industrie américaine." Pour réaliser cette égalité, en ce qui concerne l'exploitation de nos forêts, il faudrait à la vérité, transporter les usines américaines de ce côté de la frontière. "Mais, a-t-il ajouté, nous nous proposons, par des conversations amicales avec les gouvernements de Toronto, de Québec et de Frédericton, d'arriver à un accord mutuellement avantageux."

Le langage du sénateur Underwood ne paraît pas beaucoup orienter la controverse sur le terrain de l'avantage mutuel.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Des nettoyeuses. S'adresser à Quinton Dye Works Ltd., coins des rues Jessie et Daly, Fort Rouge. Télé. F. R. 2090.

ON DEMANDE—Teinturiers d'expérience S'adresser à Quinton Dye Works, coins des rues Jessie et Daly, Fort Rouge. Télé. F. R. 2090.

ON DEMANDE—Une servante générale, jeune fille ou veuve, pour 4 personnes. S'adresser à madame T. A. Bernier, 147 Avenue Provencher, Saint-Boniface.

POUX.—Mères de famille, ne laissez pas vos enfants avec des poux dans la tête. Saba détruira poux et lentes par une simple application. Franco, 25c. Saba Co., B.P. 1602. Montréal. Pas de timbres poste. 29-5

NOTICE

Notice—Maintenant et après cette date, je ne serai pas responsable des dettes faites par d'autres personnes que moi-même.—Alfred Moreau.

FEUE MADAME M. RITCHOT

Madame Veuve Marguerite Ritchot est morte à la Grande Pointe à l'âge de 90 ans. Elle demeurait à la Grande Pointe depuis plus de quarante ans. Elle laisse pour déplorer sa perte 4 filles et 2 fils. Son enterrement aura lieu à l'Ile des Chênes jeudi le 6 mai. Vous êtes priés d'y assister.

L'article de M. Donatien Frémont que nous avons reproduit la semaine dernière était du "Patriote de l'Ouest."

LE VAMPIRE

(L'Evénement)

Un sénateur américain, M. Capper, dit la vérité lorsqu'il accuse "Wall Street" d'être le Vampire qui saigne à blanc le pauvre monde. C'est aux Etats-Unis, en effet, que se font les grandes spéculations malhonnêtes qui, trop souvent sans l'ombre d'une cause, déterminent la hausse des articles les plus nécessaires. L'Oncle Jonathan est devenu usurier. Il a appris son métier d'un petit immigrant russe, et il a dépassé son maître.

Que de fois dans la presse canadienne, nous avons lu les diatribes contre les ministres canadiens au sujet de la hausse constante du coût de la vie. On leur fait un crime de ne pas régler le prix des denrées. On eut voulu que le gouvernement fixat le prix du pain, de la viande, des oeufs et des étoffes. Ces prix sont fixés par les spéculateurs de Chicago et de New-York, et tout ce qu'on peut généralement espérer c'est que les législateurs américains fassent mieux observer les lois qui défendent la spéculation sur les vivres et les combines.

La Bourse de New-York, draine plus d'argent canadien par mois dans ses fluctuations savamment préparées que le change même le plus usuraire. Il n'y a aucune raison qui justifie les spéculateurs canadiens de se laisser amorcer à ce jeu fatal. Cependant, c'est par milliers et par milliers que nous les voyons courir W cette roue de fortune qui, en fin de compte, les broie presque tous comme sous une meule.

Que l'on essaie d'établir la somme fabuleuse que les Canadiens payent aux Ephraïm de "Wall Street" dans un année et l'on verra que nous avons raison de dire que c'est là, l'antre du vampire le plus funeste qu'il y a.



CONTRAT
pour le transport de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Maître de Poste Gwnéral, seront reçues à Ottawa jusqu'à vendredi le 11 juin 1920, à midi, pour le transport de la malle de Sa Majesté pour une durée de quatre année. Deux fois par semaine. Trajet: de Prairie Grove à la Station de Lorette, commençant le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'informations sur les conditions de ce contrat ainsi que des formules de soumissions peuvent s'obtenir en s'adressant au bureau de poste de Prairie Grove, ou au bureau de l'Inspecteur des Postes, à Winnipeg.

Winnipeg, 30 avril 1920

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes



SOUMISSION POUR CHARBON

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mercredi, le 19 mai 1920, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans les provinces d'Alberta, de Manitoba et de Saskatchewan, lesquels devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral; Alberta, Manitoba, Saskatchewan."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à l'acheteur, ministère des Travaux publics, Ottawa, et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons d'emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 19 avril 1920.

ECOLES NATIONALES;
ECOLES GRATUITES;
ECOLES OBLIGATOIRES;

Tout cela, ce sont des fumisteries qui cachent dans la pompe de de leurs adjectifs : L'ECOLE SANS DIEU. *Paul Henri.*

..(Suite de la page 4)

Le Prince bondit sous le poids du Yankee, et sans faire ni un ni deux, il le saisit d'une seule main, l'enlève comme un copeau et le lance à quinze pieds de distance, en lui criant au vol : "A chacun son tour mon ami!"

Tous les regards se portèrent aussitôt sur le Prince. Sa ressemblance frappante avec le premier Napoléon et sa renommée de force prodigieuse trahirent son incognito. Un cri s'éleva de la foule: *"He is the Prince! Hourrah! for the Prince Napoléon!"*

Il est de fait notoire, que le Prince est un des athlètes les plus vigoureux de France, qu'il manie deux haltères de deux cents livres, chacune, aussi facilement qu'un homme ordinaire en manierait de vingt-huit livres. On va même jusqu'à dire, parmi les malins, qu'il a poussé si loin sa force musculaire que son courage n'a jamais pu la rejoindre.

(A suivre)

SANS DIEU

..(*L'Action Catholique*)

Le député de Frontenac est revenu à la charge au Parlement d'Ottawa pour demander l'établissement de ce qu'il appelle un Bureau central d'éducation.

L'occasion était excellente, pour nos députés, de faire l'éloge du système d'éducation dans la province de Québec. MM. Lapointe et Béland surtout se sont remarquablement acquittés de ce devoir. Et nous les enfélicitons.

Tous ces projets de centralisation en matière d'éducation ne sauraient aboutir qu'à des écoles neutres. Les fameuses écoles dites nationales ne sont pas autre chose.

Les journaux ont rapporté les doléances du Dr Clarke, de l'Université de Toronto, à la conférence des instituteurs à Saskatoon. Le tableau est plutôt brossé en noir.

"Le pourcentage des enfants vicieux et délinquants dans nos écoles publiques est terrible, at-il dit, et malheureusement le fait est ignoré de la majorité des instituteurs. A Toronto, on a trouvé des milliers d'enfants faibles d'esprit et à tendances criminelles.

Et l'instruction obligatoire?

Non, quoiqu'on fasse, les écoles neutres ne peuvent donner d'autres résultats.

L'éducateur averti qu'était Mgr Baunard l'a résumé en ces termes:

« Essayez, dit-il, décrochez les crucifix, faites descendre de son piédestal la statue de la Vierge immaculée, fermez le tabernacle, et de nos maisons d'école, faites sortir Jésus-Christ. Il sortira, ce divin proscrit, mais il ne sortira pas seul, et, derrière lui s'en iront la pudeur le respect, la piété filiale et le patriotisme.

Et savez-vous ce qui restera?

"Il restera l'impureté d'abord, et avec l'impureté, une immoralité dont le flot immonde montera toujours parcequ'il n'aura pas de digue. L'expérience s'en fait chaque jour. C'est la barbarie qui arrive."

Défions-nous donc. Et chaque fois que quelqu'un veut mettre la main sur notre système scolaire, sachons nous lever et le défendre Ce qui a fait notre force dans le passé, ce qui excite l'envi et la haine des impies, doit vivre pour rester notre force dans l'avenir.

Ce magnifique monument dédié au Français de l'Ouest Canadien morts au champ d'honneur, pour sa sauvegarde de la liberté des peuples sera érigé au coin sud de la Cathédrale de St-Boniface, sur l'avenue Taché.

Kaslo, sur les rives du lac Kootenay

(1) La petite ville de Kaslo, sur le lac Kootenay.
(2) La pêche à la truite dans un ruisseau des environs.

A quelques soixante-quinze milles du point terminus de la voie du Pacifique Canadien sur le lac Kootenay, s'élève sur les rives de cette superbe nappe liquide qui s'allonge en serpentant à travers les vertes collines, les pics et les glaciers d'une vaste région encore à demi explorée de la Colombie-Anglaise, la coquette petite ville de Kaslo, devenue aujourd'hui, grâce à ses charmes pittoresques et à ses avantages sportifs, le point de rendez-vous des touristes qui viennent en grand nombre durant la belle saison visiter la partie nord du majestueux Kootenay. Bâtie sur une pointe qui s'avance dans le lac, la ville de Kaslo est le centre d'une riche région minière et d'un fertile district fruitier qui a vu sa réputation portée au loin à cause de l'excellente qualité des fruits succulents qui y poussent en abondance.

Kaslo est un terme indien qui signifie "l'endroit où poussent les baies noires." On l'appelait autrefois Kane's Landing, parce qu'un prospecteur nouveau- [illegible] de ce nom, fut le premier qui songea, il y a une vingtaine d'années, à établir une ville dans cet endroit si [illegible]ment doté par la Nature.

Quelques années après ces premières tentatives de colonisation, des habitants de Kaslo s'étant avisés de planter des arbres fruitiers, virent leurs efforts couronnés d'un tel succès, qu'ils furent rapidement suivis d'un grand nombre d'imitateurs et actuellement, l'industrie de la culture des fruits est devenue la plus rémunératrice de la région, constituant une véritable source de richesse pour la population laborieuse échelonnée pratiquement sur toute la longueur du lac Kootenay.

Si la culture des fruits y réussit si bien, on peut dire, comme c'est le cas pour la vallée d'Okanagan un peu plus à l'ouest en Colombie, que c'est grâce au climat relativement doux dont jouissent les vallées du sud de cette province. La température y est en effet si peu rigoureuse, que sur le lac Kootenay comme sur les lacs Arrow, Slocan et Okanagan, il ne gèle jamais assez fort pour empêcher les navires du Pacifique Canadien de desservir en toute saison les points situés sur ces lacs. Ce climat uniforme, joint aux beautés naturelles entassées comme à dessein dans ces magnifiques vallées en fait de véritables petits paradis terrestres où il fait bon d'aller goûter du plaisir de vivre, au milieu des vergers en fleurs qui s'étalent en gradins le long des pentes des montagnes, dont les sommets parfois couverts de neige, offrent ainsi un contraste plus grand entre les diverses parties qui composent le paysage.

Disons encore que les sportsmen amateurs voient ordinairement leurs désirs se réaliser s'ils ont choisi Kaslo et ses environs comme champ de leurs activités. Les régions encore presque inexplorées formées par la chaîne Purcell à l'est du Kootenay, de même que celles qui s'étendent entre les pics des Selkirks à l'ouest, abondent en gibiers de diverses variétés, tandis que les ruisseaux qui y coulent, regorgent de truites qui font les délices des pêcheurs à la ligne, surtout en juillet, août et septembre. Les eaux du lac Kootenay lui-même, renferment une variété de saumon d'eau douce dont la pêche est très excitante, certaines pièces pesant jusqu'à vingt livres.

Les alpinistes peuvent encore faire aux [illegible] de Kaslo d'intéressantes excursions, car il s'y trouve plusieurs glaciers dont l'altitude varie entre huit et dix mille pieds. On a dit plus haut que Kaslo était un centre minier d'importance; on y exploite en effet dans un rayon de quelques milles, des mines de plomb, de zinc, de cuivre, d'argent et d'or, dont le rendement a jusqu'à présent été assez abondant pour justifier les légitimes espérances des promoteurs intéressés au développement de cette industrie.

ON DEMANDE

Des personnes pour leur donner des privilèges. Dabord qu'est-ce qu'un privilège? C'est d'avoir ou de se servir d'une chose bien ou de bon, c'est-à-dire une chose advantageuse que les autres n'ont pas. Le privilège que je possède est de pouvoir vendre les fameuses bicyclettes Massey, fabriquées par la Cie C. C. M. Ce privilège que je vous offre est de pouvoir vous en fournir. Oh, mais quelqu'un va dire mais c'st de la réclame, mais sans doute, mais ça n'est pas moins vrai que ce sont des privilèges, d'abord vis-à-vis de moi. Saves-vous qu'il y a seulement qu'un marchand par ville qui à le droit de vendre la bicyclette Massey et c'est moi qui en ai le privilège pour Saint-Boniface. A Winnipeg il y a seulement qu'un marchand qui puisse le vendre et c'est le plus ancien, pendant que d'autres marques sont vendues par n'importe qui veut en vendre; mais vous allez me demander la bicyclette Massey est elle meilleure que les autres? Je vous répondrai oui. C'est la machine forte, honnête et bien faite dont le département de police de Saint-Boniface se sert exclusivement, ainsi le faisait le département de police de Winnipeg avant qu'il ait adopté la motor-cyclette. C'est aussi la machine qui a été choisie par le gouvernement Australien pour leurs soldats cyclists dans la grande guerre. Donc voilà certainement un privilège pour moi, et cela doit être un privilège pour vous aussi : si vous en avez des doutes venez me voir et je vous donnerai de plus ample détail. Disons en passant que ces machines ne sont pas plus chères que n'importe quelle autre machine et je vous les garanties.

JEAN VULLIEZ, (Seul, Concessionnaire)
74, Provencher, Saint-Boniface